

# INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel  
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la  
cgt

Décembre 2021

# 396



## Bonnes Fêtes ! Belle et heureuse nouvelle année !

Édito

03

**Penicaud à la tête de l'OIT ? Heureusement le ridicule ne tue pas !**

SMIC

04

**+0,9% : Toujours pas de coup de pouce pour les salarié.es**

Textile artificiel

05

**Tarkett sous pression pour les salaires**

Informez-vous



**thcb-cgt.fr**

[WWW.THCB-CGT.FR](http://WWW.THCB-CGT.FR)



12<sup>ÈME</sup>  
**CONGRÈS**  
21 AU 24 JUIN 2022  
**LA PALMYRE**



RELOCALISER NOS PRODUCTIONS  
POUR  
**LE PROGRÈS SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

## Heureusement

### le ridicule ne tue pas !



Maurad Rabhi  
Secrétaire général

**M**uriel PENICAUD, ancienne Ministre du Travail, issue du 1er gouvernement Macron, nous fait pleurer de rire ! Cette Ministre qui a entrepris des réformes qui ont toutes eu pour objectif d'affaiblir les droits et les libertés individuelles et collectives des travailleurs, vient sans vergogne de présenter sa candidature à la présidence de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Pourtant la réforme brutale des conditions d'indemnisation du chômage, celle de la réforme du travail avec le barème des victimes de licenciements illégaux, le dispositif du contournement de la responsabilité sociale des employeurs (RCC – Rupture Conventionnelle Collective) ou encore le dispositif affaiblissant les droits et les salaires dans l'entreprise (APC – Accord de Performance Collective) sont autant d'œuvres de sa part qui viennent nous rappeler jour après jour, les attaques en règle sur les travailleurs ou les demandeurs d'emploi.

Le comble de l'ironie, c'est que plusieurs de ses réformes ont donné lieu à une procédure interne de l'Organisation Internationale du Travail pour infraction à six conventions internationales du travail. Cette ancienne Directrice des Relations Humaines Monde (DRH) du groupe DANO-

NE s'était déjà illustrée en 2013 en levant plus d'un million d'euros de plus-value sur les stock-options juste après avoir annoncé la suppression de 233 postes dans son entreprise.

Heureusement, plusieurs voix se sont élevées dernièrement dans une tribune médiatique pour s'interroger publiquement sur cette candidature grotesque, poussée par le gouvernement français. Syndicalistes, sociologues, artistes, écri-

vains, économistes, etc., tous s'interrogent et se demandent ouvertement si c'est ce « qu'on est en droit d'attendre à la tête d'une organisation dont la mission première est d'assurer à l'échelle mondiale, la primauté des aspects humains et sociaux sur les considérations financières ».

Dans ce concert d'indignation, la Direction de la Fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie ne peut que soutenir l'initiative et apporter elle aussi, sa pierre à l'édifice

pour voir trébucher cette candidature qui fait honte à toutes celles et ceux qui jour après jour œuvrent à l'émancipation des travailleurs et à la justice sociale dans le monde ! ■

**Est-ce que la candidature de Muriel PENICAUD à l'OIT est ce « qu'on est en droit d'attendre à la tête d'une organisation dont la mission première est d'assurer à l'échelle mondiale, la primauté des aspects humains et sociaux sur les considérations financières ? » s'interrogent syndicalistes, sociologues, artistes, écrivains, économistes...**

**Un supplément Spécial Congrès vous sera envoyé après ce journal**

# Les inégalités sociales se sont amplifiées avec le COVID

Plusieurs économistes viennent, dans un rapport, de mesurer la répartition des richesses dans le monde suite au COVID.

Repris dans plusieurs journaux dont l'Humanité, on y apprend que les 10% les plus riches ont fait main basse en 2020-2021 sur 52% du revenu mondial, n'en laissant que 8% aux 50% les plus pauvres.

**Jackpot pour les 0,01% les plus fortunés avec 11% du patrimoine mondial (7% en 1995)**

Pire, les 10% les plus riches possèdent 76% du patrimoine mondial (550 900 euros en moyenne par personne).

Mieux, les 0,01% les plus fortunés touchent le jackpot avec 11% du patrimoine mondial contre 7% en 1995. A cette époque, il fallait 700 000 dollars en poche pour figurer parmi les 0.01% les plus aisés, en 2021, c'est 16,6 millions de dollars, des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.



**Un appauvrissement des Etats, un patrimoine public aux mains d'entreprises privées**

La crise du COVID a vu surtout, la plus forte augmentation enregistrée de la part de richesses aux mains des milliardaires sur les 50 dernières années.

L'étude montre que les Etats se sont appauvris, laissant la part de patrimoine public à la main des entreprises privées. Des chiffres qui mettent en avant que la crise sanitaire n'est pas vécue et perçue de la même manière si vous êtes riches ou pauvres. ■

**AUGMENTER  
LES SALAIRES  
MAINTENANT !**



**SMIC: + 0,9% SMIC au 1er Janvier 2022  
= Toujours pas de coup de pouce pour les salarié.es**

Alors que l'inflation se poursuit, que le gaz, l'électricité, l'essence et les produits de première nécessité augmentent toujours plus, le gouvernement écoute encore une fois les recommandations du Medef plutôt que celles de tous les syndicats, en n'accordant pas de coup de pouce pour le SMIC.

**Pour un temps plein sur la base d'un 35H hebdomadaire, le SMIC sera porté à 1603 € brut mensuel, soit 10,57€ brut de l'heure au 1er janvier 2022.**

Suite à l'inflation, sur l'ensemble de l'année 2021, la correction mécanique du SMIC est au totale de 64€ brut de plus par mois. La CGT demande une réelle revalorisation des salaires et du SMIC pour arriver à 2000 € brut mensuel et propose, pour maintenir le pouvoir d'achat et limiter les effets de tassements, d'indexer automatiquement l'augmentation des minimas des conventions collectives sur le SMIC.

# TARKETT sous pression sur les salaires

L'entreprise de production de sol vinyle à Sedan dans les Ardennes a, elle aussi, été mise sous la pression des salariés et du syndicat CGT sur les questions salariales. En octobre, après la hausse mécanique du SMIC, suite à un taux d'inflation supérieur à 2 %, le syndicat était monté au créneau pour exiger une revalorisation du pouvoir d'achat.



Face à la détermination des salariés, la Direction avait dû lâcher fin octobre une prime de 500 euros (pouvoir d'achat) pour chaque salarié tout en renvoyant la discussion sur les salaires à la négociation annuelle obligatoire (NAO).

C'est ce qui s'est produit début décembre. Après une première réunion sans avancée significative, le syndicat a menacé d'une action forte pour se faire entendre. Il est vrai que la dernière mobilisation sur les nouveaux critères de la Direction pour un abondement de la participation des salariés avait perturbé la Direction par l'ampleur de la contestation.

Une revalorisation de 3% de tous les échelons de la grille salariale : une avancée significative reconnue par les salariés

A la dernière réunion, et devant l'obstination des négociateurs, la Direction a fini par revaloriser tous les échelons de la grille salariale de l'entreprise de 3%. Une avancée significative qui a permis aux salariés d'accepter à une large majorité la proposition négociée par le syndicat.



## TARKETT - NAO 2022

Le 23 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la délégation CGT a rencontré la direction pour les Négociations Annuelles Obligatoires. Comme nous vous l'avons exprimé dans notre dernier tract, les élus CGT avaient fait le choix de ne pas faire de proposition à la direction. Une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 23 novembre à la Défense. Cette réunion a fait l'objet d'une présentation faite par la direction sur le bilan de l'année écoulée.

C'est donc à la 2<sup>ème</sup> réunion du 1<sup>er</sup> Décembre, qui s'est tenue à Sedan, que la direction a fait sa 1<sup>ère</sup> proposition

Catégorie de salarié	Augmentation générale	Augmentation individuelle
Ouvrier	2%	
ETAM	1%	1%
Cadre		2%

Cette 1<sup>ère</sup> proposition a été rejetée en bloc par les élus CGT, estimant que celle-ci divisait encore plus les salariés avec les AG et AI, mais surtout était insuffisante au regard de l'inflation 2021 (2,8% : source INSEE 30/11/2021).

Après de longues discussions, la direction a fait une dernière proposition.

Catégorie de salarié	Augmentation générale	Augmentation individuelle	Rattrapage
Ouvrier	3%		
ETAM	3%		
Cadre		2,5%	0,5%

Pour les élus CGT, la direction a entendu une partie des salariés (ouvriers, Etam) en proposant 3% d'augmentation générale au 01 janvier 2022, mais les salariés ont compris que cela reste un minimum au vu de l'inflation.

Cependant, la direction est restée sourde à la demande du collège cadre, appuyé par les élus CGT, concernant l'augmentation générale pour ces salariés. Pourquoi 2,5% et non pas 3% ? 0,5% de rattrapage. Pour qui ? Pour quoi ? Quand et comment ? La Direction a précisé que l'attitude comptait presque autant que les résultats de la RDP pour les augmentations individuelles. Devons-nous considérer qu'un cadre faisant son travail ne sera pas augmenté s'il ne courbe pas l'échine ? S'il n'est pas bon soldat ? Une nouvelle fois, les cadres vont être impactés par des jugements de valeur issue de la perception humaine (ou inhumaine).

Une grande majorité des salariés étant satisfaits par ces propositions, les élus CGT ont décidé de signer l'accord NAO 2022.



Sedan, le 7 décembre 2021

Bravo aux délégués : Irvin, David et à toute l'équipe syndicale pour leur détermination. ■

# L'abus des Accords de Performance Collective avec la crise

Dans une enquête publiée par la DARES, mi-novembre, la direction des études et des statistiques rapporte que les Accords de Performance Collective (APC) ont été fortement utilisés en 2020.



C'est ce qui ressort de cette étude sur ce dispositif « pourri » mis en place en 2017 par les ordonnances Macron pour rogner les salaires ou les droits des salariés pour soi-disant améliorer la marche des entreprises.

Rappelons que l'accord « APC » a pour objectif de préserver ou développer l'emploi principalement autour de trois axes : aménagement du temps de travail, modification de la rémunération ou aménagement de la mobilité des salariés.

429 Accords de Performance Collective (APC) auraient été conclus entre le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2020, dont 247 accords conclus durant les trois derniers trimestres de 2020. Une hausse de 86% comparé à 2018.

**Un outil de destruction des droits des salariés qui doit être combattu avec force par les syndicats.**

L'enquête nous apprend que ce sont pour la plupart, les entreprises de moins de 300 salariés qui ont été les plus consommatrices de ce dispositif : 53%, principalement dans le domaine de l'industrie 29% et du commerce 18%. 51% des accords ont été signés par des délégués du personnel et 29% avec des élus ou des salariés non mandatés.

Sur les trois thèmes utilisés par les patrons :

- Le temps de travail : 64%,
- La baisse de la rémunération : 62%,
- La mobilité : 22%

De tous les accords traités par la DARES on apprend que les primes fixes des salariés ont été fortement rabotées ainsi que les parts variables autour du salaire. Il en est de même pour le taux horaire des salariés sur l'année 2020.

**Exiger la suspension de ce dispositif et redéfinir un cadre plus équilibré**

Autant d'éléments qui nous montrent bien que ce dispositif d'Accord de Performance Collective nécessite d'être combattu par les syndicats avec force. Nous devons exiger la suspension de ce dispositif et redéfinir un cadre plus équilibré afin que les employeurs ne les utilisent pas comme un outil de destruction des droits des salariés ■

# Un congrès dynamique pour organiser les cadres et les techniciens

450 militant.es de toute la France se sont réuni.es à Rennes pour débattre, entre autres, sur l'exercice de la responsabilité professionnelle, sur le numérique et le défi environnemental, et bien évidemment sur le renforcement et le rayonnement de la CGT.

**A**utant de débats divers qui ont permis de mieux comprendre les stratégies des employeurs et la manière d'être plus fort demain dans ces catégories socioprofessionnelles que sont les ingénieurs, cadres et techniciens.

Notre Fédération THCB était bien évidemment représentée par Irvin BUCHMEYER, membre de la Direction Fédérale et DS chez Tarkett. Il a pu lors de notre dernière Commission Exécutive, nous faire part des nouvelles orientations que l'UGICT (Union Générale Ingénieurs Cadres et Techniciens) CGT s'est appropriée.



**Mieux organiser cadres et techniciens, développer la syndicalisation**

N'oublions pas d'avoir à l'esprit que ces professions intermédiaires et les cadres avoisinent dorénavant 50% du salariat et

qu'il est urgent de mieux les organiser dans la CGT.

D'ailleurs notre Commission Exécutive Fédérale de décembre a proposé à Irvin BUCHMEYER et Nicolas CALLENS (DS chez Hexcel en Isère) qui a été élu à la nouvelle Direction de l'UGICT

CGT, de réfléchir à une meilleure structuration et organisation dans nos secteurs professionnels, et de l'intégrer dans la réflexion globale de syndicalisation que nous aurons ensemble à notre prochain congrès fédéral en juin 2022 à La Palmyre (Charente-Maritime). ■

## BON A SAVOIR

### Coup de canif dans la Rupture Conventionnelle Collective

Pour la première fois, la Cour Administrative d'Appel (CAA) a rendu un arrêt très intéressant pour les salariés en date du 20 octobre 2021, tranchant clairement la frontière entre la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) et les départs contraints qui souvent coexistent dans le temps.

**D**ans quelles conditions, la Rupture Conventionnelle Collective (proposée par l'employeur) devient-elle illégale ?

La Cour Administrative dit clairement que « la RCC ne peut et ne doit être proposée dans un contexte de difficultés économiques aboutissant de manière certaine à une fermeture de site, ce qui aurait pour effet de fausser le caractère volontaire de l'adhésion au dispositif et de ne pas permettre le maintien dans

l'emploi des salariés non-candidats à un départ ». Autrement dit, le dispositif de rupture conventionnelle collective ne peut pas être utilisé par l'employeur si dans l'année qui suit l'employeur ferme son entreprise.

C'est ce qui s'est passé pour la société Paragon Transaction, dans la Nièvre, qui avait pourtant négocié un accord majoritaire avec les syndicats de l'entreprise et reçu un avis favorable de la Direction Régionale du Travail. Les juges

administratifs en ont décidé autrement dans un arrêt. En rendant ses conclusions de cette manière, l'arrêt de la Cour repose opportunément la question de l'utilisation à bon escient de la rupture conventionnelle collective. Un outil de restructuration parmi d'autres mais moins sécurisé juridiquement pour les employeurs qui pensaient ce dispositif infailible pour se déresponsabiliser de leurs obligations sociales. Un premier coup de canif dans la RCC... ■



# 10 ans après la victoire pour l'emploi, inauguration du nouveau bâtiment des tanneries Hermès

Le 30 novembre 2021 a eu lieu l'inauguration du bâtiment ultra moderne des tanneries du Puy en Velay avec les salariés et la direction du groupe Hermès. La section syndicale CGT a diffusé un tract lu et apprécié, sous forme de 4 pages, qui retrace l'histoire des luttes pour l'emploi jusqu'à cette réussite industrielle.



**Situé en Haute Loire, dans l'un des bassins historiques de la dentelle, entre celui de la rubanerie et des filatures de laine, cette tannerie a structuré la ville pour arriver jusqu'à 1300 salariés en 1971.**

Cette année-là, le groupe Tanneries Françaises Réunies (TFR) possédait aussi celles de Bort-les-Orgues (en Corrèze où se trouvent aujourd'hui les maroquinerie sous-traitantes du groupe MMD-Tolomé), ou encore celle d'Annonay (en Ardèche, désormais groupe Hermès).

**Après cette période prospère pour le patronat, ce fut les plans de licenciements pour les salariés.**

Par leurs nombres et leurs luttes, les tanneurs ont structuré le mouvement syndical de Haute-Loire, rassemblant en 1978, plus de 10 000 personnes autour d'eux pour dire que l'emploi n'est pas un luxe, lors d'une manifestation devant la préfecture.



En pointe sur toutes les batailles sociales, c'est dans cette entreprise qu'a eu lieu la mise en place des 35H dans les années 80, vingt ans avant les lois Jospin-Aubry !

Durant des décennies, ce site, comme les autres sous-traitants, a subi le manque d'investissement l'amenant, en plus de conditions de travail scandaleuses, à de nombreux redressements judiciaires et des licenciements.

**En 2011, après 18 mois d'incertitudes et de mobilisations des salariés pour défendre leur emploi et leur outil industriel, leur lutte a fini par payer** et un repreneur a été trouvé. Depuis le rachat par le donneur d'ordre Hermès qui avait besoin de tanneries, les travaux sont à la hauteur des engagements, le nouveau bâtiment et les près de 150 salariés l'attestent.

**Bravo à la section CGT des tanneries pour le travail accompli et au syndicat THCB 43 pour son appui. ■**

Retrouvez l'article complet avec le 4 pages sur le site [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)



Mensuel édité par la Fédération THCB  
263 rue de Paris  
Case 415  
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89  
Email : [thc@cgt.fr](mailto:thc@cgt.fr)  
Site internet : [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)  
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10  
N° de commission paritaire : 1224 S 06717  
N° ISSN : 2780-6901  
Dépôt légal DECEMBRE 2021



**thcb-cgt.fr**